



VISIBILITÉS DEPUIS LES ROUTES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE



Secteur de l'AEEM (S1)
visible partiellement

Cette vue est prise depuis la petite route reliant Chadoulénas et Mansat-la-Courrière. L'observateur est localisé à environ 2 km des limites orientales du secteur S1 de l'AEEM. La vision ne concerne que très partiellement le secteur S1.



VISIBILITÉS DEPUIS LES ROUTES DE L'AIRE D'ÉTUE ÉLOIGNÉE



Depuis la D912 au niveau de la frange sud de Masbarraud-Mérignat, les ouvertures visuelles existent ponctuellement vers la zone D du secteur S2 de l'AEEM mais la vision est très partielle



VISIBILITÉS DEPUIS LES ROUTES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE



Cette vue est prise depuis la petite route reliant Masbaraud-Mérignat à Bourgneuf. L'observateur est localisé à environ 3 km des limites occidentales du secteur S2 de l'AEEM. La vision ne concerne que partiellement la zone D du secteur S2.



VISIBILITÉS DEPUIS LES ROUTES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE



Cette vue est prise depuis une petite route reliant Font-Loup à la Régeasse. L'observateur est localisé à environ 4 km des limites occidentales du secteur S2 de l'AEEM. La vision ne concerne que partiellement la zone D du secteur S2.



VISIBILITÉS DEPUIS LES ROUTES DE L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE

39



Cette vue est prise depuis la petite route d'accès au hameau Faux-Mazuras, au niveau de l'intersection avec la D8. L'observateur est localisé à environ 1.5 km des limites méridionales du secteur S2 de l'AEEM. La vision ne concerne que partiellement le secteur S2



VISIBILITÉS DEPUIS LES ROUTES DE L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE



Cette vue est prise depuis la D8 au niveau du chemin d'accès à une habitation du hameau le Moulin de Faux. L'observateur est localisé à moins d'1 km des limites méridionales de l'AEEM. Les secteurs S1 et S2 sont très partiellement visibles malgré la proximité



VISIBILITÉS DEPUIS LES ROUTES DE L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE



Cette vue est prise depuis la D8 depuis un lotissement (aire de jeux) construit sur les franges de Bourgneuf. Malgré la proximité, la vision est très partielle voire anecdotique (écrans visuels de la végétation et du relief) et ne concerne que la zone D du secteur S2.



VISIBILITÉS DEPUIS LES ROUTES DE L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE

76

Zone D du secteur S2 de
l'AEEM visible partiellement



Cette vue est prise depuis une rue de Bourgneuf traversant un quartier à l'image industrielle. La vision est très partielle voire anecdotique en raison d'un rideau d'arbres et elle ne concerne que la zone D du secteur S2.



VISIBILITÉS DEPUIS LES ROUTES DE L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE

75

*Zone D du secteur S2 de
l'AEEM visible partiellement*



Depuis une rue de Bourgneuf traversant un quartier à l'image rurale et industrielle. La vision est très partielle voire anecdotique en raison d'un rideau d'arbres qui borde la limite de l'AEEM et ne concerne que la zone D du secteur S2.



VISIBILITÉS DEPUIS LES ROUTES DE L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE



Vue depuis la route d'accès au hameau de Faux Mazuras. Une partie du secteur S2 est visible



VISIBILITÉS DEPUIS LES ROUTES DE L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE

79

*Zone D du secteur S2 de
l'AEEM visible partiellement*



Vue depuis la route d'accès au hameau les Planèzes. Seule la zone D du secteur S2 est visible très partiellement.

122

*Zone D du secteur S2 de
l'AEEM visible partiellement*



Vue depuis la route d'accès au hameau la Régeasse. Seule la zone D du secteur S2 est visible très partiellement.



VISIBILITÉS DEPUIS LES ROUTES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE



Cette vue est prise depuis la D8 au droit de la partie la plus méridionale du secteur S2. La vision est proche, partielle et franche.

A.7. SYNTHÈSE GÉNÉRALE ET PRÉCONISATIONS

A.7.1. LES ÉCHELLES D'ANALYSE

Quatre échelles d'analyse ont été traitées :

- l'aire d'étude éloignée qui s'étend 5 kilomètres au-delà des limites de l'emprise maîtrisée. Cette échelle a permis dans un premier temps de définir les grandes unités paysagères de l'aire d'étude, d'en étudier les motifs, la reconnaissance et les spécificités visuelles. Elle a également permis de recenser et d'étudier le patrimoine protégé (monuments historiques et sites) ainsi que les points de vue lointains depuis les axes majeurs, les lieux de vie, les lieux emblématiques et touristiques;

- l'aire d'étude intermédiaire, qui correspond à une distance de 1 kilomètre depuis les bords de l'aire de l'emprise maîtrisée, a permis d'analyser l'organisation précise du paysage (occupation du sol) et les rapports d'échelle qui s'instaurent. C'est aussi l'aire d'une analyse centrée sur les enjeux visuels potentiels depuis les lieux de vie ou de passage qui entretiennent une plus grande proximité avec l'aire de l'emprise maîtrisée du projet (notamment la ville de Bourgneuf);

- l'aire d'étude rapprochée, qui couvre une zone d'étude de 100 mètres autour de l'aire de l'emprise maîtrisée, permet de comprendre l'environnement proche du projet et de détailler les enjeux et les sensibilités en fonction des composantes du paysage, de l'ambiance et de l'image qu'il véhicule mais également de la nature des fenêtres visuelles (fenêtres franches, partielles, ponctuelles, permanentes,...) qui s'ouvrent depuis les lieux de la vision les plus proches (route, habitation);

- l'aire d'étude de l'emprise maîtrisée (AEEM) qui accueille les installations. Elle sert de cadre à la compréhension des caractéristiques, des spécificités et des éventuelles sensibilités de la parcelle. Elle permet de cadrer et de justifier les zones de développement du projet et d'envisager l'essentiel des impacts physiques.

A.7.2. LES SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE

Un territoire de transition paysagère

Le territoire étudié est un territoire de transition entre les paysages de la campagne parc (plateau de Bénevent-l'Abbaye/Grand-Bourg) et les paysages de montagne (le Pays de Vassivière). Cette transition se base sur une modification de la topographie (élévation du relief en direction du plateau de Millevaches) et de l'occupation du sol (les paysages ponctués de boisements se transforment en paysages boisés creusés de prairies). La reconnaissance paysagère délaisse quelque peu le territoire étudié et se concentre sur le secteur de Vassivière (et son lac, fief d'une recherche artistique) et du plateau emblématique de Millevaches.

Une ruralité affirmée

L'image globale est rurale. L'élevage ovin mais surtout bovin domine l'économie agricole et façonne les paysages où la prairie est incontournable. Ce paysage boisé est également le support d'une sylviculture importante. Ces deux activités sont ponctuellement associées à des structures et des motifs moins pittoresques comme le ballet des camions transportant les troncs, les immenses hangars où sont abritées les bêtes, les scieries. Parallèlement, la ville de Bourgneuf a vu la construction, sur ses franges, de deux zones d'activités qui confèrent ponctuellement une image industrielle.

Un paysage étendu géographiquement

L'aire d'étude éloignée concerne deux unités paysagères principales à savoir le plateau de Bénevent-l'Abbaye/Grand-Bourg (paysages de la campagne parc) et le pays de Vassivière (paysages de montagne). Ces deux ensembles sont géographiquement largement représentés à l'échelle des départements de la Creuse et de la Vienne. Il ne s'agit en aucun cas de paysages "timbre poste" mais au contraire de paysages qui se déploient sur de belles et vastes étendues. En raison du passage de l'une à l'autre, les qualités paysagères de ces deux unités sont moins affirmées et restent mesurées. Les représentations mentales, picturales qui leur sont associées, la reconnaissance dont elles font l'objet et leur fréquentation touristique sont elles aussi mesurées à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

Une mise à distance visuelle partielle

Globalement, l'association des effets de masque liés à la densité végétale et à la topographie est efficace et supprime les interactions visuelles entre l'aire de l'emprise maîtrisée et son environnement.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, on constate une quasi absence de vue depuis une large partie est mis à part les vues 95 et 96 depuis une route secondaire traversant la frange occidentale du PNR de Millevaches en Limousin.

En revanche plusieurs panoramas en direction du secteur S2 de l'aire d'étude de l'emprise maîtrisée (AEEM) et notamment de sa zone D ont été identifiés depuis l'Ouest (115, 116, 117, 120, 121). En effet, le secteur S2 domine les vallées du Thauron et de ses affluents. La vision du secteur S2 est partielle à très partielle et ne concerne presque qu'exclusivement sa frange occidentale (zone D).

Depuis le Sud de l'aire d'étude éloignée, les vues identifiées se résument à un panorama depuis le site protégé des Roches de Mazuras. Depuis le sommet du chaos rocheux, on voit de façon lointaine et très partielle le secteur S2.

A l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire, les situations d'intervisibilité sont plus nombreuses et se concentrent encore à l'Ouest et au Sud. Elles concernent la ville de Bourgneuf puisque la zone D du secteur S2 est visible ponctuellement de façon partielle à très partielle depuis cette ville médiévale et certains de ses monuments protégés (vues 53). La zone D est également visible en covisibilité avec la silhouette du cœur historique et les parties hautes des monuments protégés que sont le château et la tour Zizim, et l'église Saint-Jean-Baptiste (vues 122, 60, 61). Elles concernent également la D8 (vues 39, 45), la D37 (vue 47 vers la zone D) les chemins de grande randonnée que sont le GR4 et GR des cascades, des Landes et Tourbières (vues 41, 45, 44 39, 115, ...) et des boucles locales (vues 75, ...).

À l'échelle des aires d'étude rapprochée et de l'emprise maîtrisée, les vues se multiplient en raison de la proximité. Elles sont partielles mais franches. Elles sont associées à des lieux de passage comme la vue 46 depuis la D8, la vue 20 depuis le circuit de la Perrière, la vue 15 depuis la boucle des Gorges du Verger, ... L'unique maison à cette échelle n'est que très faiblement orientée vers le secteur S2 de la centrale. La relation visuelle entre cette maison et l'AEEM est quasi nulle.

Les atouts et contraintes du site d'implantation

Les atouts :

- l'AEEM comprend de vastes prairies naturelles ou artificielles qui ne présentent pas d'enjeux incompatibles avec la construction d'une centrale photovoltaïque au sol
- l'implantation dans un environnement boisé qui compense partiellement la situation dominante de l'AEEM
- l'image rurale et pittoresque du paysage est associée ponctuellement à des équipements à l'image plus industrielle (grands hangars agricoles, camions pour le transport des troncs d'arbre, ...)
- le secteur S1 n'est pas en intervisibilité avec la ville de Bourgneuf et ses monuments protégés

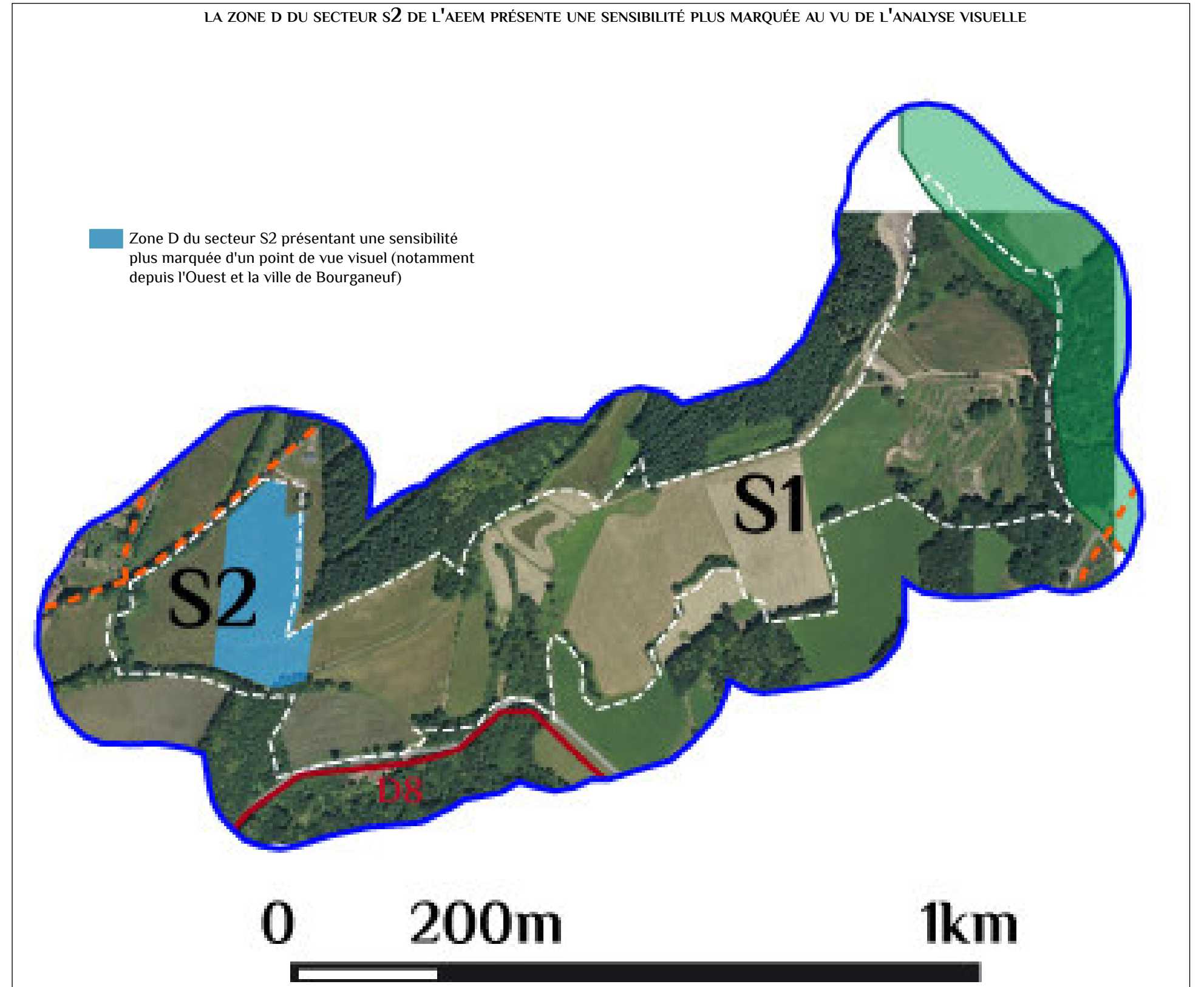
Les contraintes :

- des espaces naturels plus complexes, riches et parfois humides au sein de l'AEEM qui constituent des corridors environnementaux et paysagers intéressants
- la zone D du secteur S2 domine largement la ville de Bourgneuf et son patrimoine protégé (visibilités et covisibilités). Elle est visible ponctuellement de façon partielle à très partielle
- le secteur S2 de l'AEEM est visible depuis le site classé des Roches de Mazuras, même si la vision est lointaine et très partielle

Faiblement touristique mais de belle qualité, ce paysage, mérite que l'on s'attarde avec attention sur les aménagements que l'on souhaite y réaliser.

A.7.3. QUELQUES PRÉCONISATIONS

- installer préférentiellement les panneaux sur les secteurs de prairies
- maintenir en état les zones de corridor aux motifs paysagers plus riches et complexes
- éviter autant que faire se peut la zone D du secteur S2 qui domine la ville de Bourgneuf et qui est visible partiellement à très partiellement depuis cette cité médiévale



B. NOTICE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE : ANALYSE DES EFFETS ET MESURES

B.1. LA DÉMARCHE ASSOCIÉE AU PAYSAGE ET AU PATRIMOINE

B.1.1. LA DÉMARCHE DE CONCEPTION DE LA CENTRALE

Au travers de l'état initial du volet paysager et patrimonial, c'est l'identité du territoire soumis à projet ainsi que les enjeux paysagers et patrimoniaux et les sensibilités associées qui sont abordés.

Dans ce chapitre, c'est la centrale, conçue à la lumière des conclusions des divers experts établies lors de l'état initial, qui est présentée. Ses spécificités physiques et ses effets visuels sont analysés précisément. Il est en effet important de pouvoir "envisager avant que le projet ne soit construit et exploité ses conséquences futures, positives et négatives, sur l'environnement". (Source : *Installations photovoltaïques au sol, Guide de l'étude d'impact*)

L'évaluation menée au fur et à mesure du développement et de la définition de la centrale est, on l'a vu, multicritère : environnementale, technique, économique, paysagère et patrimoniale. La maîtrise de l'ensemble des effets potentiels de la centrale sur son environnement assure la mise en place de mesures adéquates pour diminuer au mieux ces derniers. Parmi le bouquet de mesures (mesures de suppression, de réduction et de compensation), il s'agit de privilégier avant tout les mesures de suppression.

«L'étude d'impact doit considérer suffisamment tôt la dimension paysagère pour éviter, au titre des mesures réductrices, des réponses paysagères qui ne seraient pas adaptées aux enjeux du paysage telles que des replantations artificielles ou des opérations de camouflage. Il convient donc d'apprécier si le substrat paysager permet l'aménagement d'un paysage à caractère industriel. La réponse à cette question relève moins de l'intégration des installations dans le paysage que d'un aménagement du paysage.»

La démarche de projet consiste à analyser l'ensemble des composantes paysagères pour définir comment implanter les installations photovoltaïques de manière harmonieuse et non pas de définir a posteriori des mesures de suppression, de réduction et de compensation. En d'autres termes, il ne s'agit pas de réaliser une opération technique dont on cherche à atténuer les impacts, mais bien de contribuer à un projet de territoire dont la production énergétique fait partie intégrante.»

(Source : *Installations photovoltaïques au sol, Guide de l'étude d'impact*)

Nous nous attacherons ici à présenter la centrale plus particulièrement dans son interaction avec le paysage et le patrimoine et à mettre en avant les mesures consenties pour réduire en amont son influence. La vision de la centrale sera illustrée par quatre photo-simulations présentées en fin de chapitre.

B.1.2. STRUCTURE DU CHAPITRE

Le chapitre concernant les effets et les mesures s'organise en trois parties.

Dans un premier temps, il présente la centrale finalement envisagée (occupation de la parcelle,

description et localisation des éléments techniques nécessaires au fonctionnement de la centrale) sous l'angle technique et paysager.

Dans un second temps, il propose l'évaluation des effets temporaires et permanents de la centrale sur son territoire d'accueil (notamment les relations visuelles avec son environnement).

Enfin et dans un troisième temps, il présente les mesures en faveur du paysage mises en place au cours du développement. Le nouveau paysage créé sera décrit, en intégrant l'apport positif des mesures éventuellement proposées.

B.2. PRÉSENTATION TECHNIQUE DE LA CENTRALE

B.2.1. UNE ADAPTATION DE L'AIRE D'ÉTUDE DE L'EMPRISE MAÎTRISÉE INITIALE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX PAYSAGERS, NOTAMMENT VISUELS

La centrale photovoltaïque envisagée est importante en termes de surface couverte et donc de production. Cependant, elle ne s'étend pas sur l'ensemble de la zone de projet potentielle initiale (AEEM). On constate que la centrale n'investit pas ou peu les zones identifiées comme présentant un enjeu paysager (A, B, C ou D) et qui recoupent, pour certaines, certains enjeux environnementaux (secteurs en pointillés noirs et en pointillés blancs). Ainsi, aucun panneau n'a été installé sur la zone D dominant la ville de Bourgneuf supprimant totalement les intervisibilités depuis et avec cette ville et ses monuments. De même le vallon central (C), les zones humides (A) à l'Est et les haies au Sud (B) ont été également préservés lors de la conception de la centrale photovoltaïque. Cette dernière apparaît donc scindée en deux ensembles de panneaux séparés par la zone C.

